LES LANDES
journal
des « Amitiés
Landaises »

5e année - N° 47
Nouvelle série

LE NUMERO : 25 CENTIMES

22 Avril 1933

Directeur : P. E. LAMAISON

LES LANDES

Hebdomadaire régional

La rédaction est ouverte tous les samedis de 15 heures à 17 heures : rue Vincent-Depaul, 79 à Dax. Téléph. 43

Rédacteur en chef : MATHIAS MORHARDT
Villa Yayi à Capbreton (Landes) - Téléph. 78

ADMINISTRATION-PUBLICITE
Madim - Rue Maubec, Bayonne - Téléph. 12.20
Chèques Postaux Bordeaux n° 197.10

BUREAUX A :
DAX - 79, Rue Vincent-Depaul
BAYONNE - Place des Basques

Lisez chaque
samedi
LES LANDES
journal de la vie
landaise

L'OFFICE DU TOURISME

L'OFFICE du Tourisme passe un très mauvais moment. Dans sa séance du 10 avril la Commission sénatoriale du Budget a décidé de « réserver » le chapitre qui le concerne. Il sera épluché ultérieurement. A la Chambre des Députés, la sévérité n'a pas été moins grande. A l'unanimité, la commission avait d'abord décidé de n'accorder pas un centime à cette institution. Plus tard, elle a voté un crédit de 940.000 fr. réduisant ainsi de 60.000 fr., à titre d'indication, le crédit habituel d'un million. D'autre part, le gouvernement, assurant une sanction aux scandales dont l'Office national du Tourisme a donné le trop long spectacle, a mis le directeur général en disponibilité.

Mais le mot scandale est-il suffisant ? Tout ce qui s'est passé dans cette maison depuis sa fondation est exorbitant. « Topaze » est bien pauvre d'imagination en face de la prodigieuse ingéniosité avec laquelle des personnalités interposées ont réussi à détourner de leur destination les fonds que le Parlement consacrait à la propagande touristique de la France. Nous savions bien, dans nos Syndicats d'Initiative provinciaux, que l'Office national du Tourisme se trouvait complètement démuni d'argent lorsque nous lui en demandions pour nous aider en quelque mesure que ce soit. C'est aujourd'hui seulement que nous commençons à voir la vérité. L'argent de l'office national du Tourisme n'y était plus parce qu'on l'avait donné le plus souvent à des gens qui aiment les voyages et qui allaient se promener à travers le monde aux frais des contribuables. Sans doute, on a fait des brochures de propagande. Elles sont fort belles et très alléchantes. Mais elles sont là. Elles représentent plusieurs centaines de mètres cubes. Jamais personne n'a songé à en assurer la distribution.

Tout fut scandale dans l'institution, dès le début. Nous avons parlé à plusieurs reprises ici-même de l'acquisition de l'Hôtel d'Albe où s'installa la « Maison de France », et qui fut le siège de l'Office du Tourisme. L'Hôtel d'Albe est un superbe immeuble de l'avenue des Champs Elysées, qui représente une valeur totale de 20 millions environ. L'Office du Tourisme s'installa dans une partie de cet immeuble moyennant un loyer annuel de 5 millions de francs, ce qui représentait, pour le propriétaire, un revenu de plus de 25 %, auquel venait s'ajouter le loyer des parties de l'immeuble que l'Office du Tourisme ne s'était pas réservées. En fait l'immeuble avait été artificiellement gonflé de dix fois ce que représentait sa valeur intrinsèque et, grâce à de très habiles mais peu scrupuleuses combinaisons, on en avait fait une maison de quelque 200 millions. « Topaze », on le voit, n'est qu'un très petit garçon.

Les responsabilités ? Qui donc songerait à les chercher ? Elles sont partout. Et d'abord, ne sont-elles pas dans le Parlement lui-même ? Lorsqu'il s'est agi de nommer un directeur de l'Office national du Tourisme, le ministre des travaux publics, qui était M. André Tardieu, s'est trouvé en présence d'une pétition signée de plus de quatre cents députés et sénateurs qui tous lui recommandaient le même candidat. Il refusa de se laisser forcer la main et demanda aux institutions compétentes de lui proposer d'autres noms. Le même nom étant revenu, M. André Tardieu classa le dossier et ne nomma personne. Mais les ministres ne sont pas perpétuels. Il passait bientôt au ministère de l'Intérieur. Le lendemain le candidat dont il n'avait pas voulu était nommé.

Ce n'est un secret pour personne que les sous-secrétaires d'Etat du Tourisme se sont tous successivement brisés contre la toute puissance administrative de l'Office national. Tous ils ont reconnu qu'ils s'étaient trouvés désarmés devant elle. Le budget de l'institution n'était du reste en rien à leur disposition. Ils n'eussent pu disposer de vingt centimes pour une intervention utile.

Aujourd'hui, les deux commissions du budget de la Chambre et du Sénat s'insurgent enfin. Elles ont dans la personne du Sous-Secrétaire d'Etat du Tourisme, M. Appell, qui est le fils de l'illustre mathématicien et qui est au-dessus de toute suspicion, un allié énergique et résolu. La mise en disponibilité du haut fonctionnaire qui a couvert si longtemps cette lamentable et impardonnable gabegie, montre qu'il n'a pas peur des responsabilités. Espérons que nous aurons désormais un Office du Tourisme digne d'un grand pays comme la France. Nous avons, en raison de notre aveuglement, perdu beaucoup de temps et sacrifié en vain beaucoup d'argent. Que, du moins, cette sévère leçon nous enseigne à ne pas retomber dans les mêmes erreurs.

MATHIAS MORHARDT

Les Landes Illustrées

A l'occasion des Fêtes de la Pentecôte qui auront lieu à Dax les 4 et 5 juin prochain et qui constitueront un événement dont tous les Landais tiendront à conserver le souvenir, notre supplément :

LES LANDES ILLUSTREES

publiera un numéro exceptionnel qui contiendra, outre le programme complet de ces magnifiques réjouissances, des articles des personnalités les plus hautement qualifiées. Voici un aperçu du Sommaire :

« Introduction » par M. Eugène Milliès-Lacroix, sénateur des Landes, maire de Dax.
« Le Chevalier de Borda et la Société de Borda » par M. Ferdinand Puyau, président de la Société de Borda ;
« Dax, l'antique cité des Eaux-Chaudes » par M. Louis Dufourcet, vice-président de la Société de Borda ;
« Tourisme », par M. Alfred de Gardilanne, président des Essi des Landes, président de la Société landaise des Amis des Arts ;
« Le Séjour à Dax », par Mlle Suzanne Castets, vice présidente des « Amitiés landaises » ;
« Les Remparts de Dax » par M. René Cuzacq, professeur au Lycée de Bayonne ;
« Les propos d'un Landais » par M. P. E. Lamaison, directeur du journal « Les Landes » ;
« Les célébrités dacquoises » par M. Mathias Morhardt, rédacteur en chef du journal « Les Landes » ;
« Le Collège des Jeunes Filles de Dax » par Mlle Andrée Giger-Magnus ;
« Les Richesses thermales de Dax » par le Dr. A Barrau ;
« L'Exposition des Artistes landais », par M. Jean Prunetti, architecte D. P. L. G., secrétaire général des « Amitiés landaises ».
« Le Marché à Dax », par Mlle Suzanne Castets ;
« L'Institut du Rhumatisme », par X...

Aux abonnés des « Landes »

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement arrive à expiration, de vouloir bien nous en envoyer d'urgence le montant par chèque postal au compte Etablissements Madim Bordeaux N° 197.10.

Nous leur rappelons que le prix de l'abonnement pour « Les Landes » est de 24 frs. par an.

Mademoiselle de La Ferté est-elle landaise ?

Parmi les héroïnes des romans de M. P. Benoit, Anne de la Ferté est celle qui impressionne le plus le lecteur sensible ; son souvenir évoque un personnage infiniment attachant, mais de qui l'on n'est point sûr d'avoir complètement deviné le secret intérieur.

Elle n'a pourtant pas le caractère mystérieux d'Antinéa, ou les traits romanesques d'Annabel Lee ; au contraire elle est férocement humaine !

Dans « Mlle de la Ferté », roman landais, nous nous attendions à trouver l'étude d'une Landaise ; sur ce point nous avons été déçu : Anne de la Ferté n'est pas Landaise. Sans doute sa mère est une Dacquoise de vieille souche ; cependant Anne de la Ferté ne lui ressemble par aucun côté ; autant l'une est indécise, faible devant le malheur, prête à s'enthousiasmer devant les rêves mirifiques de son mari, autant l'autre est ferme, émotive sans doute mais peu expansive et douée d'un jugement très sûr. Tient-elle de son père ? Encore moins. Cependant n'oublions pas un détail, infime, semble-t-il, — mais qui a quand même son importance : M. de la Ferté était originaire d'une vieille famille du Vermondois. Ne trouverons-nous point ici le départ des nombreuses attaches que Mlle de la Ferté a, par son caractère extérieur, avec les gens du Nord et non pas avec ceux de nos Landes ?

Déjà, toute jeune, alors qu'elle est pensionnaire au couvent de Dax, ses camarades se défient un peu d'elle. Ecoutons une des élèves : « Anne, dit-elle, au fond n'est pas méchante, mais elle est dissimulée ». Méchante, en effet, elle ne l'est pas encore ; elle saura l'être plus tard ; dissimulée, par contre, elle le sera toujours. Elle ne parle peu ou très peu ; ses phrases, brèves, ont l'air d'être le résultat d'un long calcul intérieur. Ses parents même en sont effrayés. Qu'on se rappelle l'épisode du père qui suspend brusquement sa péroraison, parce qu'il a senti se poser sur lui le regard fixe de sa fille ! Sa mère avouera n'avoir jamais pu pénétrer le secret de cette âme compliquée. « Je n'ai jamais pu comprendre, dit-elle, comment un homme si sociable et si mondain a pu avoir une fille aussi sauvage. »

La voilà donc définie par son entourage, un peu méchante, sauvage, renfermée ; que de traits sombres sous lesquels nous ne pouvons reconnaître une fille des Landes, robuste, au visage ouvert, expansive, bavarde même un peu plus qu'il ne le faudrait parfois ! Devant les pires malheurs, Anne de la Ferté n'a aucune réaction extérieure ; à peine aura-t-elle un léger mouvement de tête à l'annonce de la mort de son père, et c'est tout.

Et nous voyons, là aussi, un trait bien contraire à un tempérament méridional ; de même jamais ne la surprendrons-nous à pleurer ; sa douleur toujours contenue et tout intérieure nous révèle une âme vraiment forte. Par là elle se rattache indiscutablement aux caractères exceptionnels des héroïnes de M. Pierre Benoit, ses sœurs. Elles ont toutes une âme qui se rencontre assez rarement chez les humains.

Mais elle ne peut oublier le mal qu'on lui a fait ; comme la comtesse Orloff, comme Armande Cajare, elle attendra patiemment le moment opportun pour se venger. Elle possède aussi, et au plus haut degré, le sens aigu des réalités, des idées pratiques. Ici, certes, nous discernons une analogie évidente avec le paysan landais qui, sous un aspect fruste, garde un esprit très fin et sa sûreté de jugement sans égale. Dans le même ordre d'idées, les projets mirifiques de son père ne l'ont jamais impressionnée ; elle y a toujours vu l'effet d'une imagination déréglée ; aussi saura-t-elle, plus tard, gérer sa fortune avec un sens très sûr des affaires.

Enfin, et ceci est caractéristique chez les héroïnes de M. Pierre Benoit, Anne de la Ferté se montre plus forte que [illegible] les hommes qui ont eu l'occasion de l'approcher ; un à un ils s'avoueront vaincus. En dépit de certains aspects de sa physionomie morale, son esprit austère, sa logique impitoyable, son attitude retenue l'opposent nettement au caractère enjoué, expansif et sociable qui est par excellence celui des Landais.

Est-elle alors — comment dirais-je ? — une nordique rigide ? Non, elle est simplement fille de M. Pierre Benoit et nous n'avons pas besoin de la définir d'avantage.

PIERRE DANGLADE.

Propos d'un landais

MONSIEUR le nouveau Préfet des Landes a des visées impérialistes aussi vastes que la Société des Amitiés landaises. Ce mercredi, au banquet des Amis du Lac d'Hossegor, dans un discours fort habile, il a, d'un seul coup, annexé l'Océan.

A un de ses amis, il fait dire : « Tu seras préfet de l'Océan ! » Ce disant, j'imaginais notre fin diplomate dans l'équipage empanaché d'écume des Doges de la fière Venise, cependant qu'à ses côtés, assis sur un coussin brodé d'étoiles de mer, tel un marin qui la connaît, et souriant mystérieusement, se tenait le docteur Junqua, maire de Capbreton, portant sur un plat d'argent la grande clé de la mer océane.

Monsieur le Préfet, vous ne manquerez pas, j'en suis certain, de rehausser de votre présence le prochain déjeuner des Amitiés landaises. Après un de ces régals landais où on célébrera peut-être aussi les vins de la Gironde, mais surtout les produits, pleins de soleil et de gaîté de vivre, du sol landais, vous ferez dire, avec autant d'esprit d'à-propos, à un de vos amis : « Tu seras le préfet de la forêt, tel un sylphe puissant entouré des neuf Muses. Tu seras le préfet de la Route des Lacs, et le préfet de l'Adour, qui baigne cent merveilles ! »

Et notre cher président, le landais Pierre Benoit ainsi vous saluera : Vous êtes le préfet des Amitiés landaises !

Imaginons — l'impertinente rétrospective — qu'un préfet put ne point être un fin diplomate et qu'un de vos amis du Nord, à la nouvelle de votre nomination, se soit écrié : « Tu seras le préfet d'Hossegor. » Jeudi, à Mont-de-Marsan, tous les maire de notre département, et et M. le docteur Junqua en tête avec, sous le bras, les registres de baptême des communes de Soorts et de Capbreton, les marins et les terriens, ce jeudi tous vos administrés étaient à votre porte.

Préfet de l'Océan, ce titre, du moins je le suppose, ne souffre pas de jalousie car on ne pourrait rencontrer, en effet, dans notre département, de villageois si étranger aux choses de la mer qui prendrait la rame d'Ulysse pour une aile de moulin à vent.

P. E. L.

ABONNEZ-VOUS !

Vous contribuerez ainsi au développement industriel, commercial, agricole et touristique des Landes.

SYNDICATS D'INITIATIVE

ASSEMBLEE GENERALE DES ESSI DES LANDES

Nous publierons dans notre prochain numéro le compte rendu de l'assemblée générale des Essi des Landes qui s'est réunie jeudi à Saint-Sever.

Mais il nous semble qu'il convient dès aujourd'hui de reproduire « in extenso » les passages du discours que M. Alfred de Gardilanne a prononcé et où il a défini d'une manière si heureuse le grand rôle que, dans les Landes, les Syndicats d'Initiative ont à remplir :

J'ai recueilli dans un des derniers numéros du Journal « Les Landes » cette pensée de notre ami M. Mathias Morhardt, « Les Essi ne sont pas seulement d'utiles moyens de défense ; ils doivent être surtout des moyens d'action. »

Très juste idée, Messieurs... En effet, n'avez-vous pas à défendre un patrimoine touristique, archéologique, artistique ? N'avez-vous pas à le faire valoir pour en tirer, tout au moins, une satisfaction morale, et devenir l'agent de liaison de notre époque vers la suivante ?

Ce rôle d'intermédiaire vous impose l'obligation de cette transmission qui devient un devoir ; je dis un devoir impérieux pour tous ceux qu'intéressent le folklore et l'histoire.

L'action s'impose donc, pour agir et donner à nos villes et à nos stations l'intérêt quelles méritent.

Le Touriste classera mieux dans ses souvenirs une visite où les curiosités et les sites seront mieux présentés, mieux expliqués.

La définition d'un monument ou d'un point [illegible] défendra mieux la valeur touristique de la région.

Dans un but différent, le côté pratique, que nous n'avons pas le droit de négliger, commande de préparer ainsi une source de revenus qui seront plus amples du fait du passage d'un plus grand nombre de touristes.

J'irai même plus loin en disant que nous, agents des Syndicats ou du Tourisme, nous devons avoir pour mot d'ordre de bien organiser notre programme pour mettre en valeur notre pays, et lui donner la richesse qu'apporteront les visiteurs.

Les Syndicats ont-ils les moyens financiers pour agir ? Non !...

On parle toujours de la misère des Syndicats.

Evidemment, rien à faire contre cela ! Les Syndicats sont pauvres ! Leur bonne volonté, l'enthousiasme l'amour du sol commandent notre action. C'est en semant le bon grain, que nous trouverons dans les résultats, la récompense de notre effort.

L'Etat n'a pas jusqu'à l'heure bien compris, je m'excuse de la dire, le rôle du Tourisme. Il ne l'a pas placé à son vrai point de vue. Ses efforts, du reste avec l'Office national, n'ont pas été heureux.

Mais, passons !... Il n'en est pas moins vrai que la source du Tourisme n'est pas tarie et qu'il y a lieu de l'exploiter.

Les Landes, ou plutôt les Landais, avec leurs bois, leur résine, les fruits et les productions de la Chalosse et du Tursan ont toujours trouvé assez de bien-être pour n'avoir pas à attirer les visiteurs. A quoi bon ? Le besoin ne se faisait pas sentir.

Mais, tout change. Les ressources agricoles ont diminué de valeur. Les gemmiers rentrent le soir avec leur toute petite journée. Les bois attendent dans les usines les commandes, et la gêne s'étend comme une ombre, le soir.

Aussi faut-il jeter son regard désormais sur les nouvelles forces vitales d'une Industrie méconnue.

Le Tourisme... Je l'ai déjà dit, et je le répète.

Appeler les Touristes, et les recevoir !...

C'est à nous donc, Messieurs et chers Collègues, qu'il appartient de sonner le rappel sur cette nouvelle forme d'Industrie qui peut devenir la source d'une richesse incomparable pour la France.

C'est cette croisade que vous devez entreprendre, et pour commencer, convertir à cette idée, tout ce que notre région comprend d'hommes à la pensée dirigeante, politiques ou autres, qui se feront immédiatement à l'idée que le développement de l'Industrie du déplacement peut modifier la crise économique.

Ensuite évangéliser les masses, ce public qui vivait avant dans cette béatitude du bien-être et sans souci, ne s'apercevait pas que les ressources, au train où vont les choses, diminueraient, et que la pauvreté paraîtrait à l'horizon !

Mieux vaut prévenir que punir.

Devant ce danger, nous avons pensé à prêcher ces doctrines.

Serions-nous assez aveugles pour ne pas remarquer que, dans des pays climatiques ou thermaux, dont la seule ressource est le bénéfice de la saison, chacun doit aider de son mieux et que c'est aux Syndicats d'Initiative de prendre pour drapeau l'intérêt de tous.

Notre mot d'ordre sera donc d'encourager les masses de ne pas nous décourager nous-mêmes devant nos infortunes et les désillusions possibles.

Si notre rôle est ingrat dans ses résultats immédiats et dans la méconnaissance de nos efforts, notre désintéressement, notre dévouement doivent imposer quand même à tous l'approbation de notre ligne de vie.

Travailler pour les uns comme pour les autres, en mettant notre bonne volonté au service de l'intérêt public, n'est-ce pas la meilleure raison de nos efforts ? N'est-ce pas aussi la meilleure des récompenses si le succès nous suit ?

Travailler aussi avec fidélité, n'est-ce pas le plus bel idéal de l'esprit français, qui s'associe aux destinées assez embarrassantes du moment, puisque ce concours peut contribuer au redressement de la crise, aux difficultés du chômage, et au bien être des Finances de l'Etat.

Messieurs, soyons fiers d'être groupés pour cette belle cause, et ne désespérons jamais !

L'Opinion nous suit.

Inutile de dire que cette chaleureuse harangue a été saluée d'unanimes applaudissements.

A l'occasion de l'assemblée générale des Essi des Landes, notre Direc- [illegible] la lettre suivante à M. Alfred de Gardilanne, qui a présidé la réunion :

Dax, le 8 avril 1933

Mon cher Président,

Il ne vous a pas échappé, bien certainement, que « Les Landes » ont, à de très nombreuses reprises, insisté auprès de leurs lecteurs et, d'une manière générale, auprès de l'opinion publique tout entière, en faveur du développement de nos Syndicats d'Initiative. Nous avons notamment montré dans chaque circonstance que, chez nous, ces groupements sont seuls capables, en l'absence d'organismes industriels ou commerciaux spécialisés, d'organiser une propagande collective efficace. C'est par eux et par eux seulement que nous amènerons dans nos villes, dans nos stations balnéaires et dans nos sites pittoresques, les visiteurs, les touristes et même les malades qui auront à demander le rétablissement de leur santé à nos opulentes sources thermales.

(Lire la suite en 2e page).

Félix Arnaudin et le folk-lore landais

Les « Amitiés landaises », sous l'heureuse impulsion de leurs dirigeants, et notamment de leur dévoué secrétaire général, M. Jean Prunetti, multiplient leurs fécondes initiatives. Elles organisent en ce moment une Conférence qui réunira à l'Atrium, lundi 1er mai, à 21 h., tous les Dacquois attachés à nos vieilles traditions régionales. C'est notre très gracieuse collaboratrice, Mlle Suzanne Castets, vice-présidente des « Amitiés landaises », qui présidera cette solennité. Elle sera entourée de toutes les notabilités dacquoises et de tous les membres du Comité des Amitiés landaises.

Cette conférence sera faite par M. G. Guillaumie, l'éminent professeur de la faculté des Lettres de Bordeaux. Elle sera intitulée « Félix Arnaudin et le folk-lore landais ». On sait que, précisément, M. Guillaumie a consacré son dernier cours public de l'Université de Bordeaux à l'étude du folk-lore landais.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro tous les renseignements nécessaires sur cette belle manifestation landaise. Mais nous pouvons dès maintenant annoncer que M. G. Guillaumie sera assisté de deux excellents chanteurs landais. Mme Guillaumie, qui prépare sa thèse de doctorat ès lettres sur Théophile Gautier, a bien voulu se charger de tenir le piano d'accompagnement

Nous espérons vivement que les Amitiés landaises pourront faire répéter à Mont-de-Marsan et dans les localités qui le désireront la très intéressante conférence de M. G. Guillaumie.

Le marsouin, auxiliaire du pêcheur landais

On a paru douter du fait que les pêcheurs du Golfe de Naples se servaient du dauphin comme de guides pour connaître l'endroit de la mer où se trouve le poisson.

Rien pourtant de moins étonnant.

Il y a quelque vingt ou vingt-cinq ans, les pêcheurs de notre littoral landais se servaient couramment des marsouins comme indicateurs et comme rabatteurs pour pêcher le gros anchois qui, à cette époque, abondait dans les eaux du golfe de Gascogne.

Le sympathique cétacé était, en quelque sorte, chargé de leur « tirer les marrons du feu ».

Le genre de pêche était, d'ailleurs, beaucoup plus délicat et difficile qu'il ne peut paraître au premier abord. Il nécessitait, de la part de ceux qui le pratiquaient, un coup d'œil très sûr et une parfaite connaissance des mœurs du cétacé rabatteur et du poisson gibier.

Il exigeait aussi l'emploi d'un matériel spécial. Le filet était une sorte de « bolinche » de dimensions réduites, à maille étroite, mais fait d'un fil très fort. Le « coulisseau », qui sert à fermer le filet par le bas et à le transformer ainsi en une sorte de vaste poche, était amaré sur un treuil qui permettait de le manœuvrer plus rapidement.

A l'avant du bateau se tenait un homme à qui incombait le soin de diriger la manœuvre. Dès que les marsouins lui étaient signalés, il observait attentivement leurs mouvements. Il lui fallait discerner s'ils se livraient à de simples ébats ou s'ils se disposaient à « partir faire le rouge », c'est-à-dire à entrer en chasse.

Dans cette seconde alternative, le bateau, sur ses indications manœuvrait de façon à rester à bonne portée.

Soudain, les marsouins disparaissaient. C'était le moment d'ouvrir l'œil. Les rabatteurs étaient, en effet, descendus dans les fonds chercher le gibier qu'ils n'allaient pas tarder à faire remonter en surface. Ils reparaissaient bientôt et autour d'eux la mer prenait une teinte d'un brun rougeâtre due à la présence d'une multitude innombrable de petits poissons. C'est cette tache, plus ou moins grande suivant l'importance du banc, que nos pêcheurs appelaient (et appellent encore) « le rouge ».

Après quelques instants d'une nouvelle observation, le chef de pêche, jugeant le moment venu, donnait le signal de l'action. Le bateau faisait alors une rapide évolution, tandis que le filet était largué, encerclant le poisson. Puis le treuil était mis en action, halant vivement le coulisseau. En un clin d'œil, le banc était enfermé dans la vaste poche du filet.

Quant au marsouin, plus malin, il avait disparu, trouvant toujours le moyen de s'échapper. Il n'y a pas d'exemple que l'un deux se soit jamais laissé enfermer dans le filet.

Débarrassés de leur ennemi héréditaire, mais sentant un autre danger les menacer, les anchois cherchaient alors à regagner le fond de la mer. Leur masse était parfois si considérable que, sous leurs efforts multipliés à l'infini, le filet s'enfonçait, et l'équipage devait tirer à pleins bras sur les ralingues pour le ramener en surface.

Si le coup avait réussi et si la majeure partie du banc avait pu être encerclée, il était inutile de chercher ensuite à rester sur place. Le marsouin avait disparu et était allé chercher ailleurs d'autres proies. Mais si, à la suite d'une erreur ou d'une fausse manœuvre, l'opération avait échoué, il n'était que d'attendre. Les cétacés ne tardaient pas à réapparaître, faisant remonter de nouveau l'anchois en surface.

Les captures étaient parfois abondantes. Il n'était pas rare de prendre d'un seul coup de filet plusieurs centaines de paniers de poisson. Certaines prises atteignirent et même dépassèrent 5 et 6 tonnes.

De nos jours, cette pêche n'est plus pratiquée pour la seule raison que le gros anchois a presque totalement disparu de nos parages

Mais nos pêcheurs à la senne savent encore parfaitement utiliser les indications fournies par la « marsoupe » et en tirer profit.

VICTOR FELIX

Syndicats d'Initiative

(Suite de la 1re page)

A l'occasion de la prochaine assemblée générale des Essi landais, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien attirer l'attention de l'assemblée sur la rubrique de notre journal qui porte le titre « Syndicats d'Initiative ». Il est essentiel, croyons-nous, que le public continue d'être tenu au courant de la bonne besogne que vous accomplissez avec tant de dévouement, vos collègues et vous-même, dans l'intérêt de la collectivité landaise. Aussi vous serions-nous reconnaissants d'insister, auprès des délégués des Syndicats réunis sous votre présidence à Saint-Sever, pour qu'ils nous informent ponctuellement de tout ce qui les concerne. Nous serons heureux en toute circonstance de seconder leurs efforts.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur du journal « Les Landes »
P. E. LAMAISON

MIMIZAN

Le Conseil d'administration du Syndicat d'Initiative des grands lacs et de la Côte d'Argent, s'est réuni, le 13 avril, au siège social, boulevard de la Côte d'Argent, à Mimizan, sous la présidence de M. A. Bacon, président. On remarquait MM. G. Galiot, conseiller général ; Lamarque, conseiller d'arrondissements ; Alfred Eluère, vice-président ; Roger Sargos, maire d'Aureilhan ; J. Gaston, trésorier ; A. Gleizes, secrétaire général ; M. Cursan, conseiller municipal ; docteur C. Clave, E. Gaitté, architecte.

S'était excusé : M. G. Tanchon, juge de paix.

M. G. Caliot, après avoir mis l'assemblée au courent de ses démarches en vue d'obtenir des communications rapides entre Labouheyre et Mimizan-Plage, a été chargé de faire le nécessaire pour que, pendant la saison 1933, il soit établi un service régulier d'autobus départementaux entre Mimizan-Plage et les principaux trains express de la ligne Paris-Bordeaux-Côte d'Argent.

Le Conseil d'administration décide de demander au maire de Mimizan, la création d'un poste suppléant d'agent de police municipal, le nombre constant et croissant des baigneurs et touristes le nécessitant.

Il a émis le vœu qu'il soit procédé au plus vite à l'empierrement suffisant des croisements des avenues de Mimizan-Plage avec la route nationale des Lacs, ainsi qu'à l'empierrement total, avant la saison, d'une voie d'accès à la plage sud.

MONT-DE-MARSAN

Le comité du Syndicat d'initiative de Mont-de-Marsan s'est réuni le 12 avril au siège social, rue Victor-Hugo, [illegible] président. On remarquait parmi les personnalités présentes MM. Aragon, Maurice Labarbe et Joseph Planté. S'étaient excusés : MM. Boully, Brettes, Morenx, le général de Latour et Jean-Lacoste.

M. de Marcy a exposé tout d'abord la situation financière. Il serait à souhaiter que de nouvelles adhésions vinssent renforcer l'action du Syndicat d'initiative ; les recettes actuelles ne permettent pas d'envisager un supplément de dépenses.

MM. Labarbe, de Marcy et Planté sont désignés pour assister comme délégués du Syndicat d'initiative de Mont-de-Marsan à l'assemblée générale des Essi des Landes à Mont-de-Marsan.

M. Labarbe demande que l'attention soit appelée sur les pistes cyclabes dont l'entretien répond aux besoins de nombreux usagers. Elles permettent aux cyclistes de circuler, et elles dégagent ainsi la route pour l'usage des véhicules. N'ont-elles pas aussi l'avantage de faciliter aux touristes l'accès de notre magnifique forêt, dans laquelle le plus souvent ils n'osent pas pénétrer, ne sachant pas où les sentiers les conduisent ?

M. Planté émet le vœu que l'on s'occupe de la route de Samadet à Pau par Arzacq, laquelle est défectueuse dans les Basses-Pyrénées. Les routes des Landes attestent leur supériorité sur celles des départements environnants.

M. de Marcy est d'avis que la Compagnie des chemins de fer du Midi étudie un horaire pratique sur le parcours Bordeaux à Mont-de-Marsan. Un service d'automotrices permettrait des transports plus rapides.

Il lit une lettre émanant du Comité de la Foire de Paris, qui annonce que des avantages seront accordés aux personnes désirant se déplacer par groupes d'au moins dix voyageurs (diminution du coût du billet de chemins de fer, séjour à Paris facilité, etc).

Sur la signalisation routière, M. Planté voudrait que celle-ci fût plus nette la nuit. M. Aragon regrette que les obstacles ne fassent pas l'objet d'une signalisation graduée selon leur importance ; il souligne également l'abus que font certaines communes du sens interdit, ce qui complique la circulation et nuit d'ailleurs au commerce.

Ces divers échanges de vues feront l'objet de communications utiles aux services intéressés.

Le gala du Syndicat de la Presse landaise

Le Syndicat de la Presse landaise est heureux d'annoncer que le nouveau Préfet des Landes, M. Vernet, a bien voulu accepter la présidence du gala qui aura lieu samedi prochain è l'Atrium de Dax, au bénéfice de sa caisse de retraite et de secours.

Il prie M. Vernet de vouloir bien accepter l'expression de sa vive gratitude.

Le grand bal que donnera samedi prochain, dans les salons de l'Atrium à Dax, le Syndicat de la Presse landaise sera, nous l'avons dit, une imposante manifestation mondaine. Ce sera en même temps une très belle fête de charité. Les journaliste landais sont heureux et fiers de voir que leur excellente initiative a rencontré partout l'adhésion la plus chaleureuse. Il n'est pas d'institution qui n'ait tenu à donner à cette occasion un témoignage de vibrante sympathie à ceux des membres de notre profession qui, dans ce moment de crise économique aiguë pourraient être appelés à faire appel à la solidarité de leurs confrères. Dans la liste des nombreuses personnalités qui ont signé un appel en faveur du gala du syndicat de la presse landaise, nous relevons les noms de MM :

L. Pelletier, président de la Société hippique ; Farbos, président de l'Aéro-Club des Landes ; de Marcy, président du Syndicat d'Initiative et de l'Automobile-Club de Mont-de-Marsan ; Alfred de Gardilanne, président des Essi des Landes et de la Société des Amis des Arts ; Mlle Suzanne Labatut, présidente de la Société des Artistes landais ; Mlle Suzanne Castets, vice-président des Amitiés landaise ; Jean Prunetti, secrétaire général des Amitiés landaises ; F. Puyau, président de la Société de Borda, du comité local de la Croix-Rouge et de la Société de tir ; J. Vallée, ingénieur en chef honoraire, vice-président de la section locale des décorés de la Légion d'honneur ; E. Milliès-Lacroix, sénateur et maire de Dax, président du Cercle choral et de la Chorale féminine ; P. Debeauvais, président de l'U. S. D. ; Defos du Rau, ancien député, président des medaillés militaires ; G. Dupin, adjoint au maire, président de l'Union Fraternelle des combattants et du Syndicat des fêtes de Dax ; de Monredon, président de l'Association des mutilés et du Syndicat des fêtes de Dax ; Burguburu, président des Coloniaux ; Bernadet, président de la Nèhe ; Pucheu, président de l'Amicale des voyageurs de commerce de Dax ; A. Guichemerre, président de la Clique Dacquoise et du comité des fêtes de Saint-Pierre ; Bancon, président du Rallye Dacquois ; Marcel Lassalle, président du Comité des fêtes de Saint-Vincent ; Jean Boucou, président de l'Union tauromachique ; E. Bousquet, président de la Fédération des quilles ; Lahouillé, président du Syndicat des boulangers de Dax ; Darricau, président du Voltigeur dacquois ; Levannier, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers ; Nassiet, président de l'Association des hôteliers de Dax ; Laboille-Moresmau, président des Fabricants de produits résineux des Landes ; Lacave, président de l'Union syndicale des exploitants forestiers et industriels des Landes ; Roger Sargos, président du Syndicat des propriétaires forestiers du S.-O. et de l'Association des communes forestières des Landes.

Tous rappellent que depuis la création de ces divers groupements, les journalistes landais n'ont cessé d'encourager leurs efforts et qu'ils ont toujours accueilli avec le plus grand empressement toutes les communications qui intéressent les manifestations de la vie landaise.

Ainsi considèrent-ils que c'est un devoir de reconnaissance que d'engager leurs amis et adhérents à assister au gala de la presse landaise du 29 avril.

Rappelons à nos lecteurs que les billets sont en dépôt à Dax, au Syndicat d'initiative et à l'Atrium ; à Saint-Sever, chez M. Larrède, maire, vice-président ; à Mont-de-Marsan, chez M. Lacoste, directeur du « Républicain Landais », vice-président.

Le prix d'entrée est, pour les dames, de 15 fr. et pour les messieurs, de 20 francs. (Tenue de soirée).

Contre les marchands forains

L'Union commerciale et industrielle des Landes a adressé à l'honorable maire de Mont-de-Marsan, M. J. Larrieu, une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le Maire,

« Une foule de marchands forains [illegible] ne payant que des impôts insignifiants, inondent les marchés montois de marchandises de provenance souvent suspecte, alors que les industries françaises sont réduites au chômage.

« Les Commerçants montois, durement atteints par les charges fiscales, par le droit de patente, en particulier, dont profitent seuls le département et la ville, voient pendant ce temps leurs affaires diminuer de jour en jour.

« Aussi vous prient-ils instamment, Monsieur le Maire, d'user des possibilités que vous donne la loi municipale de 1884, pour les défendre contre l'envahissement qui va progressant tous les jours.

« Leurs doléances, croyez-le bien, Monsieur le Maire, ne cache pas l'arrière-pensée d'obtenir de vous une restriction de la liberté du commerce qui serait dirigée contre les consommateurs. Cette liberté doit rester entière, mais on ne peut tolérer qu'à la faveur de lois incomplètes, elle favorise les uns aux dépens des autres.

« En conséquences les Commerçants montois, habituels pourvoyeurs de la Caisse municipale, émettent le vœu que :

« La Commission municipale des Marchés après s'être adjointe deux marchands forains de la localité, refonde et codifie les arrêtés municipaux réglementant les marchés de la ville, en voulant bien tenir compte des desiderata suivants :

« Emplacements aussi restreints que possible réservés aux marchands forains :

« Surface donnée à chacun, limitée à [illegible] habitués) ;

« Interdiction absolue d'occuper les rues de la ville ;

« Droit de priorité établi comme suit :

« 1. Etalagistes montois habitués ;

« 2. Etalagistes des communes landaises habitués ;

« 3. Etalagistes français non habitués ;

« 4. Etalagistes étrangers ;

« Autorisation spéciale du maire qui, sauf pour les Montois habitués, ne sera jamais accordée en dehors des marchés et des jours de foire.

« Mise en harmonie des droits de place avec le montant du droit de patente payé par les Commerçants montois.

« A notre connaissance, les villes de Pau, de Roanne, de Saint-Gaudens, ont déjà pris, dans un esprit de justice, des mesures analogues à celles que nous suggérons ; aussi nous permettons- nous d'espérer que nos propositions seront bien accueillies par la Commission municipale des Marchés, et que cette Commission pourra présenter à votre signature un arrêté donnant aux Commerçants montois la légitime satisfaction qu'ils attendent de vous.

« Dans cette attente, etc.

Le Président.

Les Landais du dehors

A BORD DE L'« ILE-DE-FRANCE »

L'ancien président du Conseil, M. Edouard Herriot, est comme on sait parti dimanche pour Washington où il va représenter la France à la conférence convoquée par M. F. Roosevelt, le nouveau président des Etats-Unis.

C'est notre compatriote, le commandant Burosse, à la parfaite courtoisie duquel nous avons rendu récemment un hommage justifié, qui a l'honneur de commander le magnifique paquebot l'« Ile-de-France » qui transporte M. Edouard Herriot et les nombreux techniciens qui l'accompagnent.

Le commandant Burosse est originaire de Saint-Martin-de-Hinx. Un des membres de la famille Burosse est installé à Capbreton.

« LE TERROIR »

Le « Terroir » a été fondé en 1914 à Bordeaux. C'est la Fédération des Sociétés amicales régionales, qui ne réunit pas moins de 21 groupes différents et qui compte 4.500 membres. L'Association landaise en fait naturellement partie. Son but, ainsi que l'indiquent ses statuts, est de créer entre les Sociétés fédérées des liens qui leur permettant de se prêter mutuellement aide et appui. Chaque Association conserve son autonomie complète mais « le Terroir » exerce son action, dès qu'il s'agit de défendre les intérêts communs à toutes les Sociétés fédé- « le Terroir » exerce son action dès dre ses statuts, est en ce moment, en voie de réorganisation et il évolue vers des fins enssentiellement pratiques : procurer aux adhérents des 21 Sociétés fédérées divers avantages, réductions et remises chez divers commerçants, dans des cinémas, théâtres, hôtels, sur présentation d'une carte d'identité fédérale, indispensable à tous les adhérents, il étudie l'édition d'un Annuaire, commun à toutes les Amicales et la création d'une coopération permettant aux sociétés affiliées de diminuer leurs frais généraux, et enfin, il organisera comme précédemment, les fêtes Fédérales du « Terroir ».

C'est ainsi qu'aura lieu samedi prochain 29 avril 1933, dans les somptueux Foyers du Grand Théatre, le Festival des Provinces, où l'on dansera à partir de 22 heures au son de deux orchestres jazz. Les adhérents de toutes les Amicales fédérées se donneront rendez-vous à ce Bal qui promet d'être très brillant. Nous ne saurions trop engager les membres de l'Association landaise à y assister. Le prix d'entrée est de 15 fr. pour les personnes qui ne font pas partie d'une amicale fédérée. 10 fr. pour les membres des sociétés fédérées, 5 fr. pour les dames qui porteront un costume régional ou la coiffe de leur province.

Association Sportive d'Hossegor

Une association sportive vient de se constituer à Hossegor. Elle sera présidée par le champion d'escrime, M. Lucien Gaudin. Elle se propose non seulement d'organiser des fêtes sportives mais encore d'enseigner tous les sports par les méthodes la plus rationnelles et les plus modernes.

Le comité directeur de l'Association est composé comme suit :

Président, M. Lucien Gaudin : vice-président, M. Gustave Gounouilhou ; secrétaire-général, M. Bridgeman ; secrétaire-adjoint, M. Pierre Hirsch ; trésorier, M. Bourdette ; membres : MM. Jean Boyau, E.-G. Drigny, Gondoin, Labrouche, de Marcy, docteur Mothe, de Saint-Pastou.

Commission de tennis : MM. Bridgeman, Gondoin, Pierre Hirsch. Sports et jeux de plage : M. Bridgeman. Equitation : MM. Gustave Gounouilhou, Labrouche, de Marcy. Pelote basque : M. de Saint-Pastou. Natation : MM. E.-G. Drigny, André Cassamayou-Rigal, de Lalyman. Escrime : M. le docteur Mothe. Automobile : M. de Marcy. Boxe et sports athlétiques : M. Bridgeman. Aviation : MM. Jean Boyau, Farbos. Pêche : MM. Lucien Barroux, Berrogain.

Dans le comité d'honneur on a fait figurer les noms de tous les amis d'Hossegor et notamment de MM. Astier, directeur de « La France du Sud-Ouest » ; Léon Bérard, sénateur des Basses-Pyrénées ; Eugène Buhan président de la Fédération d'escrime du Sud-Ouest ; Jacques Chastenet, directeur du « Temps » ; Chenevier, secrétaire général de l'Assistance publique ; Daraignez, sénateur des Landes ; docteur Devraigne, médecin-chef de l'hôpital Lariboisière ; Deyris, député des Landes ; Drigny, président du Syndicat de la presse sportive ; Paul Chack, vice-président de la Société des gens de lettres de France ; Claude Farrère président des Ecrivains-Combattants de France ; Pierre Gillou, président de la Fédération nationale de Tennis ; Marcel Gounouilhou, directeur de la « Petite Gironde » ; Pierre Lafitte, président du conseil d'administration de « Paris-Soir » ; Robert Lassalle député des Landes ; docteur Lissar, député des Basses-Pyrénées ; Armand Massard, conseiller municipal de Paris ; Eugène Milliès-Lacroix, sénateur des Landes ; Nabonne, administrateur délégué de la Société des hôtels et bains de mer d'Hossegor ; François Pietri, ancien ministre, président de la Fédération nationale d'escrime ; professeur Portmann, sénateur de la Gironde ; vicomte de Rohan, président de l'Automobile-Club de France ; Rosny membre de l'Académie Goncourt ; Sarrade, président du conseil d'administration du « Petit Journal » ; Sorbets, rédacteur en chef de « l'Illustration » ; Ybarnegaray, député des Basses-Pyrénées, président de la Fédération de pelote basque.

Les Institutions d'Assistance dans les Landes

Avant d'aborder le sujet en tant qu'il a trait spécialement au département des Landes, peut-être n'est-il pas sans intérêt de présenter un bref historique de l'Assistance en France.

Il ne faudrait pas croire, comme d'aucuns se l'imaginent, qu'on nous ait attendus, ni même qu'on ait attendu notre grand saint Vincent-de-Paul pour tâcher d'adoucir le sort des pauvres malades et des indigents. Seulement, l'assistance autrefois n'était pas organisée comme de nos jours, on s'en doute un peu. Dès le haut moyen-âge, des institutions charitables existaient en beaucoup d'endroits. Au dire du conventionnel Delecloy (que nous retrouverons tout à l'heure), on comptait sous l'ancien régime plus de 1.800 hôpitaux et plus de 700 établissements hospitaliers. Sauf trois ou quatre, c'étaient des institutions fondées et entretenues par l'Eglise et la bienfaisance privée. L'Etat se désintéressait-il donc de ce grave devoir de solidarité sociale ? Il est permis d'affirmer que non. On connait ces belles paroles de Louis XIV : « ...Que si Dieu me fait la grâce d'exécuter ce que j'ai dans l'esprit, je tâcherai de porter la félicité de mon règne jusqu'à faire en sorte, non pas à la vérité qu'il n'y ait plus ni pauvre ni riche, car la fortune, l'industrie et l'esprit laisseront éternellement cette distinction entre les hommes, mais au moins qu'on ne voie plus dans tout le royaume ni indigence ni mendicité ; je veux dire personne, quelque misérable qu'elle soit, qui ne soit assurée de sa subsistance ou par son travail ou par un secours ordinaire et réglé ». (Instruction pour le Dauphin).

Intention excellente, dira-t-on ; mais l'enfer lui-même en est pavé. Intention généreuse, mais platonique.

Veut-on des actes ? Ils ne manquent point. De Charlemagne à la fin de l'ancien régime, nombre d'édits et d'ordonnances ont été promulgués en faveur des pauvres. Nous citerons seulement deux textes. L'un qui a trait à ce que l'on nomme aujourd'hui l'assistance judiciaire et qui date de Charles V : « Les avocats et procureurs plaidants seront contraints de donner gratuitement leur conseil aux plaideurs qui sont pauvres ; et les gens des requêtes feront aussi gratuitement tous les actes judiciaires qui seront à faire dans les procès de ces plaideurs et les expédieront diligemment ». (Ordonnance de 1364, art. 7). L'autre texte est un « édit de juin 1662 » portant qu'il sera établi un hôpital en chaque ville et bourg pour les pauvres malades, mendiants et orphelins : « ...Ordonnons, voulons et nous plaît qu'en toutes les villes et faubourgs de notre royaume où il n'y a point encore d'hôpital établi, il soit incessamment procédé à l'établissement d'un hôpital et aux règlements d'icelui pour y loger, enfermer et nourrir les pauvres mendiants invalides natifs des lieux ou qui y auront demeuré pendant un an, comme aussi les enfants orphelins ou nés de pauvres mendiants. Tous lesquels pauvres y seront instruits à la piété et religion chrétienne et aux métiers dont ils pourront se rendre capables... et que les habitants des villes et gros bourgs y soient contraints par toutes voies raisonnables ; et afin que notre volonté puisse être promptement exécutée, mandons... et aux maires et échevins... qu'au plus tôt ils aient à commettre et députer quelques-uns d'entre eux pour l'établissement des dits hôpitaux ; et que les règlements qui y seront faits soient envoyés incontinent aux greffes de nos parlements selon leur ressort pour connaître de quel zèle, affection et diligence ils auront vaqué à ce que dessus ».

Tout cela était très joli sur le papier. En fait, les mesures prescrites par les ordonnances royales ne furent qu'imparfaitement appliquées. Aucune sanction n'était prévue ni aucune dépense obligatoire imposée. Or, sous quelque régime que ce soit, sauf peut-être en Arcadie, une loi, dès lors qu'elle est dépourvue de sanction et surtout de ce qu'en langage budgétaire on appelle les « voies et moyens », devient presque fatalement lettre morte.

Au XVIIIe siècle, les idées touchant le rôle de l'Etat en matière d'assistance s'élargissent et s'accentuent. C'est ainsi que Montesquieu écrit dans son « Esprit des Lois » : « Quelques aumônes que l'on fait dans les rues ne remplissent point les obligations de l'Etat, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé ». (Livre XXIII. Ch. 29).

On peut regretter que le châtelain de La Brède n'ait pas été invité à échanger son siège de président à mortier du Parlement de Bordeaux contre le poste de premier ministre : on aurait vu comment il s'y serait pris pour passer de la théorie à la pratique, du principe à l'application... à moins qu'il n'eût confirmé par son propre exemple la justesse de l'adage : les conseilleurs ne sont pas les payeurs.

La Révolution abonda dans le sens de l'éminent juriste. L'Assemblée nationale, l'Assemblée constituante, la Convention votèrent des lois pour les secours publics. Ces lois renchérissaient les unes sur les autres. La démagogie coulait à pleins bords... Il fallut mettre le holà ! Voici deux courts passages d'un long « rapport sur l'organisation des secours publics » lu à la tribune de la Convention par le citoyen Delecloy, représentant du peuple pour le département de la Somme : « ...Il est temps de sortir de l'ornière profonde où une philanthropie exagérée nous arrête depuis l'Assemblée constituante, qui, très savamment sans doute, mais très inutilement, s'est occupée du pauvre. Depuis cette époque, il semble que tous les spéculateurs en bienfaisance aient pris à tâche de pousser sans mesure vers le trésor national toutes les classes du peuple. Qu'est-il résulté de ce chaos ? une série effrayante de dépenses illimitées, des lois stériles et impossibles à exécuter. »

Et ceci ne manque pas de saveur : « On est effrayé quand on réfléchit que la dépense énorme que la nation est obligée de faire va s'engouffrer dans ces villes si orgueilleusement manufacturières, qui ne renferment qu'une population misérable et tous les genres de corruption. C'est alors que les yeux se reportent avec complaisance vers ces heureux cultivateurs pour lesquels il n'a fallu imaginer ni hospices de vieillards... ni amoncellements de mourants dans une infirmerie. Transportés par l'imagination dans les temps fortunés de la République qui sont prochains, nous voyons la population des campagnes s'agrandir de la population des villes, et le Français, comme le paisible habitant de l'Inde, fabriquer sous l'ombre d'un arbre les étoffes les plus précieuses. » (Séance du 12 vendémaire an IV).

Sourions, sans trop nous moquer. Quel est celui dont l'imaginative, aux heures d'exaltation, ne s'est jamais bercée d'illusions et de chimères ?

Les gouvernements qui succédèrent à la Révolution parurent entièrement ignorer ce qui avait été proposé et voté par elle en la matière. Toutefois, en 1848, on tente de revenir sur les principes des Assemblées de 1793, et Dufaure présente un projet d'organisation générale de l'Assistance publique. La chute de la République de 1848 empêcha le vote de ce projet.

Dès l'avènement de la IIIe République, le problème est de nouveau à l'ordre du jour. Des enquêtes et des travaux nombreux avaient montré la nécessité d'une coordination des secours. Et c'est sous l'influence de cet état d'esprit que s'ouvrit le Congrès international d'Assistance de 1889. Il vota à l'unanimité les propositions suivantes :

« L'assistance publique est due à ceux qui se trouvent temporairement ou définitivement dans l'impossibilité physique de pourvoir aux nécessités de la vie.

« L'assistance publique est d'essence communale. C'est par la commune que doivent être désignés les bénéficiaires de l'assistance, parce que, seule, elle est en situation de les connaître.

« L'assistance publique est une œuvre de solidarité nationale. »

La loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite fut la première manifestation législative directement inspirée des principes posés par le Congrès international d'Assistance de 1889. D'autres lois ne tardèrent pas à suivre : telles la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, la loi du 14 juillet 1913 sur les familles nombreuses, etc.

En de prochains articles, nous essayerons de montrer comment ces institutions d'assistance, tout au moins les principales, fonctionnent chez nous.

MARCEL CALLEDE

chronique régionale



AIRE-SUR-L'ADOUR

Eaux et forêts. — M. Joseph Lobit, ex-soldat du 3e régiment d'infanterie, est nommé garde forestier au poste d'Aire-sur-l'Adour.

Accident d'automobile. — Un accident d'automobile s'est produit samedi, à l'intersection des routes de Roquefort et de Mont-de-Marsan.

M. Joseph Fage, âgé de cinquante cinq ans, chef de bureau aux Chantiers Navals, à Bordeaux, se rendait en auto dans sa famille, à Aire-sur-l'Adour, en compagnie de sa femme et de son fils lorsqu'il entra en collision avec une autre voiture qui venait en sens contraire. M. Fage a été transporté à la clinique Lataste, à Mont-de-Marsan. Il y est mort dimanche matin.

Mariage. — On vient de célébrer tres brillamment dans notre cathédrale le mariage de Mlle Yvonne Jouanne avec M. Jacques Ponchet, de Paris. Après la cérémonie, un splendide déjeuner a réuni les invités chez Mme Willemain. Au dessert, MM. Raoul Ducasse et le Dr. F. Levrier ont prononcé des allocutions très applaudies.

Gendarmerie. — Nous apprenons avec plaisir la promotion du lieutenant Chambran, commandant le peloton de la garde mobile à Aire, au grade de capitaine de gendarmerie.

AMOU

Etat civil (premier trimestre). — Naissances : Bernard Feigna ; Bernard Dufourcq ; Claude Lacaze ; Jeanne Luquet.

Mariage : Jean Barjon et Thérèse Jumelin.

Décès : Jeanne Darnaudet, 99 ans ; Julien Laborde, 75 ans ; Jean Tailleur, 78 ans ; Louise Pébarthe, 68 ans ; Joseph Laborde, 73 ans ; Jean Cazaubon, 54 ans ; Bernard Darrigade, 89 ans ; Joseph Minvielle, 39 ans ; Jeanne Dongeux, 56 ans.

ARJUZAN

Médaille militaire. — M. Bideau, employé de chemin de fer, vient de recevoir la médaille militaire.

AUREILHAN

Nos Hôtes. — Comme nous l'avons annoncé, le duc de Westminster se trouve en ce moment dans son pavillon de chasse d'Aureilhan, le château de Woolsack.

Jeudi, par le train de 12 h. 02, sont arrivés à Mimizan une partie de ses équipages composés de trois wagons de chevaux et bagages qui viennent de passer l'hiver aux environs de Vierzon, dans le Cher.

ARJUZANX

Médaille militaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre concitoyen M. Eugène Pierre Bideau, employé de la Compagnie du Midi et blessé de guerre, a reçu la médaille militaire.

BISCARROSSE

Conseil municipal. — Le Conseil a adopté le projet de l'ingénieur-adjoint du service vicinal pour la construction et le rechargement des rues à la Plage et a voté à cet effet la somme de 68.000 francs.

Il a voté la somme de 4.000 francs, pour opérer un sondage à Biscarosse-Plage, à l'effet de rechercher de l'eau.

Il a voté la somme de 625 francs, pour l'achat d'un coffre, destiné au secrétariat de la mairie.

BROCAS-LES-FORGES

Société de pêche. — L'assemblée générale de la Société de pêche du pays d'Albret a eu lieu dimanche à la mairie de Brocas.

La Société, fondée en 1931, compte 90 adhérents et 7 honoraires.

Grâce au concours de la station de pisciculture créée à Mont-de-Marsan, la Société va pouvoir procéder, durant l'année, à de nouvelles immersions d'alevins, de truites, perches du pays et tanches communes.

CAPBRETON

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Dr Junqua, maire.

Après avoir réglé, comme nous l'avons dit, la question du pavillon du Syndicat d'Initiative, l'assemblée a voté 5.500 fr. pour les honoraires de l'architecte du Pont-Lajus et de l'Ecole maternelle.

Le Conseil a décidé ensuite de renvoyer à la commission de l'urbanisme, la question de la pose sur le territoire de la commune de plans routiers destinés à servir la propagande touristique.

Le maire fait le compte-rendu des pourparlers qu'il a eus avec les propriétaires riverains de la route de Labenne à Capbreton pour la remise des terrains nécessaires à trois modifications du tracé. Les résultats obtenus ne permettent pas de bien augurer de l'exécution du projet. La question de la cession des parties de route désaffectées débarrassées de la charge empierrée, en échange de parcelles cédées ne paraît pas réalisable à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Comme pour les années précédentes le Conseil demande l'installation d'un poste de gendarmerie pour la durée de la saison.

On décide de souscrire pour une somme de 50 fr. à l'érection d'un monument à l'ancien président de la République, Armand Fallières.

Nos sauveteurs. — La Société parisienne de sauvetage vient de décider d'accorder la médaille de vermeil de la Fédération nationale du dévouement à l'un de nos courageux sauveteurs capbretonnais, M. Gérard Gelès.

Nécrologie. — On a inhumé mercredi à Capbreton en toute simplicité M. Gustave Million qui fut, comme son frère Victor, dont une rue de Biarritz porte le nom, un véritable héros de la mer.

Beaucoup de Biarrots et de visiteurs de notre station doivent la vie à son infatigable dévouement. Guide-baigneur à Biarritz il a reçu une foule de témoignages et entre autres le diplôme de chevalier sauveteur (1890), la médaille de bronze (9 mars 1911), la médaille d'honneur des marins du commerce (1920), un témoignage officiel du 14 septembre (1926), le diplôme de la Fondation Carnegie (6 septembre 1928), la médaille d'argent (31 décembre 1928), la médaille d'argent (5 mars 1929) ; le prix Henri Durand de Blois (1er mai 1929).

Il s'était retiré il y a trois ans à Capbreton, où il avait vite su gagner toutes les sympathies.

Etat civil. — Il a été enregistré, à la mairie de Capbreton, pour le premier trimestre 1933.

Naissances : Janine-Marie Conti ; Jeanne Lamothe ; André-Louis Laveille ; Dorothée Lufourg ; Adolphe Bellehigue ; Jacques Delrieu ; Thérèse Labadie ; Micaëla ; Françoise Ruellot ; Jean-Jacques Dicharry.

Mariages : Albert Betbeder et Marie Cousseau ; Gabriel Dufourg et Marie-Charlotte Destribats ; Paul Nozières et Marthe-Yvonne Castagnet ; Pierre Bauzit et Coralie Larrieu ; Joseph Rouglan et Louise Landrieu.

Décès : Marie Lesca ; Jeanne Puyaubro ; Jean Mongin ; Marie Destribats ; Marie Sentout ; François Morhardt ; Jacqueline Gourgousse ; Jeanne Lataillade ; Justine Perret ; Marie Pascau ; Jeanne Labenne ; André Hubert ; Jeanne Lartigau ; Marcel Laborde ; Georges Million.

CASTELNAU-CHALOSSE

Eaux et forêts. — M. Pierre Petitier, garde des eaux et forêts, de l'inspection de Philippeville (Algérie), est réintégré, sur sa demande et en la même qualité, dans les cadres de la métropole et affecté au poste non logé de Castelnau-Chalosse, en remplacement de M. Duguet, qui a reçu une autre destination.

CASTETS-DES-LANDES

Dans la gendarmerie. — M. Bernos, notre maréchal des logis chef, prend sa retraite à la suite d'une longue et belle carrière. Il est nommé inspecteur aux abattoirs d'Arcachon.

DAX

Le Grand séminaire. — Mgr Mathieu, évêque d'Aire et de Dax, a décidé, comme on sait, de faire construire à Dax le nouveau séminaire des Landes. Une souscription a été ouverte. Les deux premières listes ont été publiées. Nous y relevons les souscripteurs suivants :

Mgr Mathieu : une cellule Saint-Clément ; Mgr Gieure, évêque de Bayonne, 5.000 ; M. Laffargue, archiprêtre, 5.000 francs ; Mgr de Cormont, 2.000 francs ; Anonyme (Dax), 100.000 fr. ; Anonyme (Landes), 100.000 fr. ; Anonyme (Dax), 50.000 frs.

En outre trente-cinq cellules sont dores et déjà fondées.

Exposition canine. — Nous rappelons aux futurs exposants de l'Exposition Canine de Dax, qu'elle aura lieu le 25 juin, et que les programmes et les feuilles d'engagements sont à leur disposition au Secrétariat, villa Magda, Boulevard Claude-Lorrin à Dax, et dans les sièges des Syndicats d'Initiative des Landes, du Pays-Basque et du Béarn.

Le jury sera composé de MM. Chatelain, Lamaignère, Marcel Pezet, Sénac-Lagrange et Castaing, ayant pour assesseur M. Duboe.

Nécrologie. — Nous apprenons avec un très vif regret la mort du Dr. Vielle, ancien médecin de l'armée, officier de la Légion d'honneur.

Etat civil. — Naissances : Christiane Clouzeau ; Henri Darricau ; Gérard Fondeviolle ; Philippe Labèque.

Mariage : Marcel Dufourcet et Andrée Sentucq.

Décès : Jean Tharan, 70 ans ; Mathieu Lassalle, 89 ans ; Jeanne monhau, 91 ans ; Magdeleine Nice, 88 ans ; Jeanne Boudau, 63 ans ; Les gourgues, 52 ans ; Jean Lux, 82 ans ; Pierre Puyo, 62 ans ; Marius Ldouin, 34 ans ; Jean Tollis, 75 ans.

ESCOURCE

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jules Duport, maire.

Le Conseil a décidé de faire effectuer une première tranche de travaux de réparations à la poste.

Il a approuvé le rapport fait par le maire sur l'état des chemins d'Angoulin à Terrenave, et Bouricos, qui seront ouverts au courant de l'été par prestations. Les propriétaires riverains seront invités à faire le recurement nécessaire des rigoles pour l'écoulement des eaux qui nuisent à ces chemins.

Le maire a donné un compte rendu des travaux effectués au pont de la Moulasse pour le redressement de la côte, ainsi que les sommes versées par les propriétaires d'autos : recettes, 4.397 fr. 50 ; dépenses, 4.365 fr. ; reste, 32 fr. 50.

Le Conseil a accepté les plans et devis du la voir public au Bourg présentés par M. Dupin, ingénieur à Sabres. On vote la somme de 8.400 francs pour les travaux.

Sur la proposition du maire, la commission des travaux se rendra au pont de Bernache le 17 courant, pour décider, d'accord avec les propriétaires riverains qui seront convoqués, des travaux à y exécuter.

Enfin, le Conseil a voté une somme de 4.540 fr. 25 pour payer l'installation de l'éclairage municipal.

GABARRET

Etat civil. — Décès : Marie Lazartigues ; Pierre Bazigneau ; Antoine Lespès ; Joseph Barrère ; Marie Beyries.

Mariage : Georges Fitte et Raymonde Terrade.

HABAS

Etat civil (1er trimestre). — Naissances : Henriette Sintas ; Henri Bédoret ; Germaine Belloc ; Henriette Massie ; Marie Garrouteigt, Jean-Pierre Léchénia.

Décès : Henri Dupouy, 70 ans ; Pierre Lafourcade, 7 mois ; Jeanne Lalanne, 83 ans ; Marguerite Dumas, 21 ans ; Jeanne Cazaux, 88 ans ; Jeanne Bouvir, 83 ans ; Pierre Magescas, 52 ans ; Jean Gassiat, 46 ans ; Vincent Barrecy, 89 ans ; Marguerite Darriné, 84 ans ; Bertrand Bauzet, 77 ans ; Jean Lartigue, 95 ans.

Mariages : Edmond Preuilh et Jeanne Sibé ; Hippolyte Paries et Henriette Paries ; Paul Martinez et Marie Lacanau ; Barthélemy Larrodé et Anne Bourretère ; Jean Lajus et Nole Lasserre ; Victor Raba et Marthe Descazaux ; Léonard Dolet et Marie Duputs.

HAGETMAU

Accident d'automobile. — Un pénible accident d'automobile s'est produit dimanche à Hagetmau. La voiture de M. de Lataulade, l'honorable avoué de Dax, est entrée en collision avec celle d'un négociant d'Angers, M. François R. M. de Lataulade et les siens n'ont reçu fort heureusement que quelques contusions sans gravité. Mlle Thérèse S... qui se trouvait dans la voiture de M. R... a été assez gravement atteinte à la tête. On l'a transportée à la clinique du Dr. Lataste, à Mont-de-Marsan.

HOSSEGOR

Les Fêtes de Pâques. — Les fêtes de Pâques ont été favorisées par un magnifique soleil de printemps. Les genêts en fleurs ont donné à ces solennités un décor d'une incomparable somptuosité.

Parmi les nombreuses personnalités qui sont venues profiter de ces quelques jours de vacances ensoleillées on remarquait notamment, nous l'avons dit, le grand sculpteur landais Charles Despiau, qui a maintenant sa villa à Hossegor. Signalons également M. Lazare Lévy, l'éminent professeur au Conservatoire de Paris, Mme Bréval, la grande cantatrice, notre excellent collaborateur et ami, M. H. Granger, professeur au Lycée de Toulouse, M. François Dubourcau, vice président de la Société des Ecrivains combattants, M. Portmann, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux et sénateur de la Gironde, etc.

Au Sporting comme au Golf une animation joyeuse et de bon goût n'a pas cessé de régner. Les manifestations sportives ont eu un grand succès. Au Fronton, Chiquito de Cambo a triomphé une fois de plus de son concurrent Eloy par 50 points à 38.

Sur les courts de tennis, le championnat a été vivement disputé, comme de coutume. C'est M. Lucien Gaudin, le célèbre champion d'escrime, qui en assumait la direction.

Le lunidi de Pâques un drag a été couru sur un parcours d'environ six kilomètres à travers les pignadas.

Le départ eut lieu devant le Sporting. L'arrivé s'effectua près du Golf, derrière le Club-House.

Etaient à cheval : Mme Bluker-Douglas, Mlle Porcelli et G. de Maura ; MM. Paul et Roger de Lacroix, Pierre Pastré, de Tbarra, duc de Maura, prince Lobkovitz, Jean-Maurice Labrouche, Frank, Larrieu, etc.

Après le drag, le Sporting a offert un porto aux concurrents, avec remise de prix. Un toast a été prononcé par M. Lucien Gaudin, en qualité de président de l'Association Sportive d'Hossegor.

Parmi l'élégante assistance on remarquait : M. Robert de Rothschild, M. et Mme Maurice Labrouche, M. et Mme Pierre Pastré, M. Georges Pastré, Mlle Harvey, Mlles O'Malley Keyses, M. Potter, Mlle Cabarus, comte de Peralta, M. Narbonne, M. Kurtz, M. François Duhourcau, Mlle de Lacroix, M. de Roll-Montpellier, etc., etc.

Plusieurs soirées de gala ont été données dans la salle de spectacle du Sporting. Elles ont obtenu un vif succès.

Société des Amis d'Hossegor. — La Société des Amis d'Hossegor s'est réunie mercredi à Vamireh. Parmi les personnalités présentes on remarquait M. Vernet, le nouveau préfet des Landes, qui avait tenu à témoigner officiellement de toute sa sollicitude pour le site d'Hossegor et pour son lac. On remarquait également MM. le professeur Portmann, sénateur de la Gironde ; Robert Lassalle, député des Landes ; Paul Lahary, maire d'Hossegor ; M. Nabonne, administrateur délégué de la Société des hôtels et bains de mer d'Hossegor ; Treich, directeur de la même Société ; François Duhourcau, vice-président de la Société des écrivains combattants ; le docteur Junqua, maire de Capbreton ; Charles Berrogain, Charles Despiau, Pierre Lamaison, directeur du journal « Les Landes », etc.

M. Maxime Leroy, secrétaire général des Amis d'Hossegor, a exposé le problème du lac et a proposé une résolution qui constitue une sorte de programme et qui a été ratifiée à l'unanimité.

En voici le texte :

« Les amis du Lac d'Hossegor, réunis sous la présidence de M. le Professeur Portmann, sénateur de la Gironde, et de M. Lahary, maire de Soorts-Hossegor, en présence de M. le Préfet des Landes, auquel ils ont été heureux de présenter leurs sentiments de respectueuse bienvenue.

« Emettent le vœu, d'accord avec M. le député Lassalle, M. Caliot, conseiller d'arrondissement, MM. les maires de Capbreton, de Labenne et de Soorts-Hossegor, avec le président du Syndicat d'initiative, que M. le Ministre des travaux publics prenne d'urgence les mesures propres tout à la fois à sauvegarder le lac d'Hossegor contre les périls des érosions et de l'ensablement et à assurer le mouvement normal du flux dans le port de Capbreton et dans le canal, toutes les parties de ce paysage étant solidaires esthétiquement.

« Les berges du Canal et les rives est sont, en particulier, dans un état lamentable.

« Les Amis du Lac d'Hossegor tiennent à faire observer qu'il s'agit de protéger un site qui est une des parures du tourisme landais, qu'à ce titre, le lac représente, non seulement pour le département mais encore pour tout le Sud-Ouest, une richesse que la puissance publique, Etat, département, commune, ne peut abandonner à l'action pernicieuse de l'Océan.

« Ils sollicitent la protection de l'Etat, font un appel pressant à M. le Préfet et à M. L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en soulignant le fait que leurs dirigeants, demeurés tous totalement étrangers au mouvement économique de la station, réclament cette protection comme habitants, comme touristes, comme artistes, en dehors de toute considération d'ordre immobilier, sans autre souci, que celui d'assurer, au regard de la collectivité, le maintien d'un célèbre paysage, comme s'il s'agissait du Mont-Saint-Michel ou des courants d'Huchet et de Soustons.

« Ils font confiance à leurs représentants élus pour mener à bien cette requête, qui est appuyée sur les travaux de la Commission technique de l'Association, dirigée par MM. Ferrus, ancien Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et Bouteloup, Ingénieur en Chef de la Compagnie du Midi. »

La réunion a été suivie d'un déjeuner qui a été servi à l'Hôtel du Parc.

(Suite en 4me page)

chronique régionale

(Suite)

LABATUT

Etat civil. (1er Trimestre). — Naissances : Marie-Louise-Rosa Pédelucq ; Albert Lasserre ; Marie-Adrienne Darricau ; Maurice Gassie ; Lucienne Bégu.

Mariages : Silvio Luigi Ziliotte et Giselda-Maria Matteazzi.

Décès : Marie-Louise-Rosa Pédelucq, 2 mois ; Jean-François Laclau, 8 mois ; Louise Dussarrat, 24 ans.

LALUQUE

Nécrologie. — On annonce la mort à l'âge de 80 ans, de Mme Céline Vergès. Elle était la mère de l'abbé Pierre Vergès, visiteur de la Congrégation de Saint-Vincent-de-Paul en Afrique.

LARRIVIERE

Legs. — Mme Marie Biarnès, a légué : a) 500 francs à la Société de secours mutuels des hommes de Larrivière et 500 francs à celle des femmes.

LUXEY

Mariage. — Nous apprenons avec un plaisir le prochain mariage de Mlle Jeanne Castelnau, avec M. André Riflade, de Préchac (Gironde).

MAGESCQ

Mariage. — On vient de célébrer le mariage de M. Henri de Mesmay, avec Mlle Françoise Paîs, de Magescq. La bénédiction nuptiale sera donnée aux futurs époux par Mgr Mathieu évêque d'Aire et de Dax.

MANT

Reconstruction du Ponceau de Placiat. — Il a été procédé, à la préfecture, sous la présidence de M. Salles, maire, Prugne et Daraignez, conseillers municipaux ; Condé, ingénieur du service vicinal, à l'adjudication des travaux de reconstruction du tablier du ponceau de « Placiat », de 3 mètres d'ouverture, au passage du chemin vicinal ordinaire n. 1. M. Lucien Lafitte, entrepreneur à Bats a été déclaré adjudicataire sur la mise à prix de 13.000 fr. Rabais consenti, 19 p. 100.

MIMIZAN

Nos Hôtes. — Un des membres éminents du gouvernement, M. Lamoureux, ministre du budget, est venu passer les vacances de Pâques sur notre plage. Signalons également parmi nos hôtes, M. Fauveau, administrateur du Touring-Club de France, et son collaborateur, M. Steines.

MONT-DE-MARSAN

Conseil général. — La session du Conseil général qui devait s'ouvrir le 24 avril est reportée au 15 mai.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme veuve Forasté, enlevée à l'affection de sa famille à l'âge de 75 ans, après une courte maladie.

L'estimée défunte avait fondé à Mont-de-Marsan, il y a de cela un demi-siècle, la maison qui devait devenir l'important établissement des Nouvelles Galeries à Mont-de-Marsan.

Les parents d'élèves du Lycée Victor-Duruy. — Les parents d'élèves Victor-Duruy se sont réunis dans une salle de la mairie de Mont-re-Marsan.

M. Jean Lacoste, président de l'Association leur a montré l'intérêt attaché par le ministre de l'instruction publique à la création de groupements de pères de famille : on sait que de ces groupements sont appelés à siéger dans la commission d'admission aux classes de sixieme et également dans la commission qui se réunira pour l'entrée en cinquième.

On a décidé de former une association des parents d'élèves. La cotisation a été fixée à six fr. par an. Un Comité provisoire a été désigné afin de recueillir les adhésions et préparer l'assemblée générale de constitution définitive.

Le comité provisoire est composé de MM. Noïnski, pharmacien (président) ; Marcadé, vétérinaire-commandant en retraite (secrétaire général) ; 10, rue Nationale ; Morens, commis principal des P. T. T. (trésorier).

A l'issue de la réunion, le comité provisoire, présenté par M. Jean-Lacoste, au Proviseur du Lycée Victor-Duruy, M. Guinle qui a donné l'assurance de son entier dévouement.

Orientation professionnelle. — Le Comité d'orientation professionnelle invite les parents à se préoccuper très sérieusement de l'avenir de leurs enfants :

« Songez que le choix d'une profession présente une importance capitale pour l'avenir de l'enfant. Chaque métier a ses exigences particulières et, pour y bien réussir, il est indispensable de posséder les aptitudes physiques et intellectuelles appropriées.

« Evitez donc de diriger votre enfant vers telle ou telle profession sans vous être préalablement assurés qu'il réunit les conditions de santé et les aptitudes intellectuelles nécessaires pour l'exercer avec goût et y devenir un ouvrier accompli.

« Evitez, surtout, de lui donner une profession où il risquerait de compromettre une santé encore mal affermie ou d'aggraver certains défauts physiques susceptibles de s'amender dans une large mesure par l'exercice d'un métier convenablement choisi. »

Le Comité départemental d'orientation professionnelle s'offre à donner aux parents tous les renseignements nécessaires.

Le bénéfice des bourses d'apprentissage et des boîtes d'outillages est réservé, en principe, aux apprentis qu'il a orientés.

Légion d'honneur. — M. Jean Bernadet, expéditionnaire de la préfecture des Landes (1re division), mutilé à 100 p. 100, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Dans les finances. — M. Sivride, percepteur à Mont-de-Marsan, et appelé comme percepteur hors classe à la troisième perception de Bordeaux.

M. Garrachon, comms du iTrésor à la perception de Mont-de-Marsan et collaborateur de M. Sivride, rejoindra sous peu ce dernier, en qualité de premier commis fondé de pouvoirs.

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de Mme Célestine Paitavy, veuve de M. Paitavy,

Eaux et Forêts. — M. Tilhet, commis des eaux et forêts à l'inspection de Bar-le-Duc, est appelé, sur sa demande et en la même qualité, dans les bureaux de l'inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan, en remplacement de M. Hubrecht, qui a reçu une autre destination.

Etat civil. — Naissances : Jacqueline Vietti. Yvette Pontens, André Sindic, Gabriel Badergoll.

Mariages : Jean Corcuff et Lucie Dubrana.

Décès : Jeanne Marie, 2 mois ; Jean Laffargue, 46 ans ; Paul Dupouy, 46 ans ; Paul Launessan, 67 ans ; Jean Marsac, 98 ans ; Antoine Villenave, 57 ans ; Marie Madet, épouse Couralet, 42 ans ; Jeanne Gentieux, épouse Dangoumau, 59 ans.

ONDRES

Nouvel aérodrome. — La section des planeurs de l'Escadrille Boyau, de l'Aéro club basque, non contente d'emprunter aux Landes le nom d'un de ses fils le plus glorieux, vient de choisir les dunes de la plage d'Ondres comme champ d'évolution. Dimanche, sous la surveillance vigilante de MM. Papey et Galtié, de très jolis vols à voile purent être effectués, et quelque brevets furent passés par de jeunes pilotes pleins d'enthousiasme pour ce sport merveilleux. Nouvel hommage rendu au littoral landais. Il est à souhaiter que l'administration des Eaux et Forets encourage de toutes ses forces nos jeunes pionniers et leur offre le refuge si favorable de la maison forestière d'Ondres qui actuellement ne sert pas à grand chose.

Légion d'honneur. — C'est avec plaisir que nous apprenons que notre concitoyen Jean Dupreuilh, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être élevé au grade d'officier.

Le colonel Chalanqui, commandeur de la Légion d'honneur, a été chargé de la remise officielle qui a eu lieu dimanche dernier.

PEYREHORADE

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre compatriote, Mlle Germaine Lafitte, dame employée des P. T. T., à Orthez avec M. Louis Béoutis, instituteur à Orthez.

ROQUEFORT

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est occupé dans sa dernière réunion, du projet de construction de l'hôtel des postes. Au cours de la séance précédente le Conseil avait à l'unanimité des membres présents, demandé la modification du projet, et c'est par neuf voix contre quatre et une abstention que le projet est adopté.

SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX

Mariage. — Le mariage de deux jeunes Landais vient d'être célébré à l'Eglise Saint-Charles à Biarritz au milieu d'une très nombreuse et très sympathique assistance. La mariée est Mlle Odette Castagnet, dont la famille est originaire de Saint-André-de-Seignanx ; le marié, M. Jean Clavières, est originaire d'Ondres. M. le curé Garay a prononcé à l'issue de la cérémonie religieuse, une allocution touchante.

Nous prions le jeune ménage ainsi que les deux familles qu'il unit de recevoir nos félicitations et nos vœux les plus cordiaux.

SAINT-S[illegible]

[illegible] — Une très brillante [illegible]urse landaise [illegible] lieu à l'occasion des fêtes de Pâques. Notre nouveau préfet M. Vernet y [illegible]stait en compagnie de ses frères et de plusieurs membres de sa famille. C'était la première fois qu'il voyait le spectacle traditionnel des Landais. A la sortie, le correspondant de la « Petite Gironde », notre excellent collaborateur Louis Gaillard, lui a demandé ses impressions. M. Vernet, avec une affabilité souriante, voulut bien lui répondre qu'il en était tout à fait satisfait. Pour lui, l'intérêt attaché au jeu du cirque landais est un témoignage des qualités de bravoure, de témérité, de l'audace même, des habitants de la région qui, par l'entretien et l'habitude du sport et des exercices de plein air, deviennent des hommes forts, vigoureux, et par conséquent sains d'esprit.

Inspection des finances. — M. Pierre du Pont, second fils du sympathique président de la Société des anciens combattants de Saint-Sever, vient de subir avec succès les examens du concours très difficile et très recherché de l'inspection générale des finances.

Nous adressons nos félicitations au jeune lauréat dont le brillant succès est la sanction d'un travail énergique et opiniâtre.

Dans la Magistrature. — M. Pezet, président du tribunal de Saint-Sever est nommé juge au tribunal de Montpellier.

Il laissera dans notre ville de vives et fidèles sympathies.

Etat civil. — Naissances : Bernard Dulau ; Charlotte Minvielle ; Jacques Kerthe ; André Marsan ; Henri Rosier.

Décès : Jean Fauthoux, 71 ans ; Claude Dabadie, 9 mois ; Robert Dunogué, 10 mois ; Veuve Cazaubon, 75 ans ; Louise de Nays-Candau, 90 ans ; Marie Lapeyre, née Mautauzé, 49 ans ; Joseph Duhart, 67 ans.

TILH

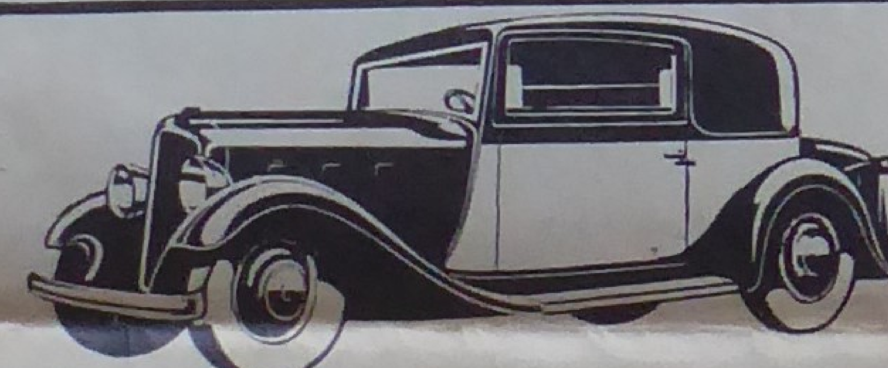
La fontaine du Bartillot. — La commune de Tilh, une des plus pittoresques de la Chalosse, et où notre ami Jean Prunetti vient de construire un hôtel des Postes qui est un petit bijou architectural, est enfin pourvue d'eau potable. Elle souffrait depuis toujours de disette d'eau pendant la saison sèche. Les ménagères se plaignaient fort d'être obligées d'aller en puiser à la fontaine du Bartilhot, sise à quelque cinq cents mètres en contre-bas du village. Pourtant de nombreuses tentatives avaient été faites. En 1885, M. Champetier de Ribes étant maire de Tilh, un projet dut être abandonné, la souscription ouverte afin de pourvoir aux frais n'ayant pas donné de résultat. Une tentative précédente avait été faite en 1844 et une autre en 1817. Ni l'une ni l'autre n'avaient abouti.

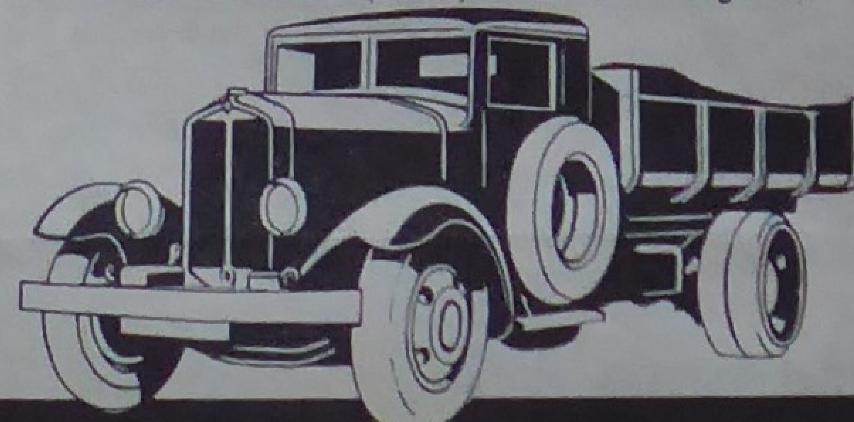
Il a fallu d'ailleurs plusieurs années pour réaliser le projet qui vient d'être exécuté. C'est en effet en 1926 que les premiers jalons en avaient été posés. Sept ans, ce n'est rien, puisque voici Tilh doté d'eau pure et abondante, ce qu'il attendait depuis plus d'un siècle, sinon depuis toujours.











Bulletin d'Abonnement

Veuillez m'inscrire pour un abonnement de 1 an au journal « Les Landes » donts le montant est de 24 francs.

Signature :

Date ____________

Nom : ____________

Adresse : ____________
(très lisible)

Prière de joindre à ce bulleitin d'abonnement un chèque postal au nom des Etablissements Madim, Bordeaux, N° 197.10.

Imprimerie Madim - Bayonne. Le Gérant : Laurent Cadéac